

Information sur l'eau potable

Conformément à l'ordonnance sur les denrées alimentaires, la Commune informe la population que les analyses effectuées régulièrement dans la localité concernant la qualité de l'eau du réseau confirment que celle-ci est potable.

Qualité hygiénique les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est hygiéniquement propre.

Qualité chimique dureté de l'eau 30,5 °f → eau dure
nitrates 8.76 mg/l
Le seuil de tolérance est fixé à 40 mg nitrates par litre pour l'eau potable.
La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires

Origine de l'eau 33 % de l'eau potable provient des sources du Mennelet
6.6 % de l'eau potable provient des nappes de Champs-Fallat livrée par le réseau A16
60.5 % de l'eau potable provient des sources du Betteraz et de l'Ante livrée par la commune de Porrentruy

Traitement de l'eau	eau de source du Mennelet	: désinfection par UV
	eau de Champs-Fallat	: désinfection par UV puis protection du réseau par ajout de chloration
	eau commune de Porrentruy	: ozonation /charbon actif puis protection du réseau par ajout de chloration

Autres informations les résultats détaillés des analyses bactériologiques et chimiques sont à votre disposition au bureau communal

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous adresser au responsable du service des eaux, M. Paul Secone au 032/471.01.37 ou par courriel à servicedeseaux@courgenay.ch.



Courgenay, le 26 avril 2023/05